

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2010

### COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur Maire.

M. FABIOUS, Mme DUBOIS, MM. MARQUES, ASQUIN, Mme DION,  
M. BERENGER, Mme MAILLET, M. ROSAY, Mme LEFEBVRE,  
Adjoints au Maire.

M. ROULY, Melle ZAHAF, M. TAILLEUX, Melle THEBAULT  
MM. BLANGUERNON, KERMARREC, Mmes VATEY, PLATE,  
MM. CHIREN, GADAL, Mme DUNET, Melles QUINIO, DELAHAYE,  
Mme GUILLEMIN, M. EZABORI, Melle BELAOUNI, M. MARTINE,  
Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés : Mme BOULARD, Adjointe au Maire.

MM. BOUTEILLER, DOURDOIGNE, Mme VENARD,  
MM. PREPOLESKI, NODJIRIM, Mme GUILLOT, Melle CRISTIEN,  
Conseillers Municipaux.

### Désignation du secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité.

Mme Barbara GUILLEMIN est désignée.

### Compte-rendu de la séance précédente

L'adoption du compte-rendu est reporté au prochain Conseil Municipal par décision de M. le Maire.

### DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

### COMMUNICATIONS

#### Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Dont acte.

Cinq décisions ont été prises entre le 6 septembre et le 4 octobre 2010 ; elles relèvent toutes de la gestion normale et courante de la Commune et ont des conséquences financières très limitées.

Par ailleurs, 5 marchés ont été signés et notifiés entre le 30 août et le 27 septembre 2010.

#### Tarifs des services publics municipaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Dont acte.

Sont concernés les tarifs suivants :

- Location des salles municipales (Grange du Grand Aulnay, Bains Douches, et Groupe Post-scolaire).
- Cimetière – Columbarium.
- Médiathèque François Mitterrand.
- Jumelages.
- Espace public numérique.
- Publicités dans le journal Quevilly Infos.
- Publicités dans les guides thématiques.

M. le Maire précise que d'une manière générale les hausses sont de l'ordre de 1,5 % et se situent en conséquence dans le cadre de l'inflation.

## **DELIBERATIONS**

### Débat d'orientation budgétaire pour 2011.

Dont acte.

Le budget 2011 sera marqué par l'accélération du désengagement financier de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales.

Dans le même temps, les charges de la commune devront intégrer l'évolution de la masse salariale et une hausse significative de la subvention versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale.

En 2011 les priorités suivantes seront dégagées :

- Logement, cadre de vie et sécurité : aménagement des quartiers Matisse et Kennedy, réhabilitations de logements sociaux en lien avec la Société Quevilly Habitat et la CREA, rénovation de diverses voiries et trottoirs, études concernant le devenir du terrain Allorge et la construction de logements aux abords de la forêt du Chêne à Leu.

- Développement durable et environnement : plan d'économies d'énergies, gestion raisonnée des espaces verts, aide aux particuliers s'équipant d'économiseurs d'eau ou de chauffe-eau solaires, augmentation du nombre de produits issus de l'agriculture raisonnée dans les menus des restaurants scolaires.

- Education, formation, culture, sport : nouvelle crèche place Delacroix intégration du personnel de l'Association de l'Enfance, continuation des actions en faveur des élèves et des établissements scolaires, amélioration de l'accessibilité dans les écoles, poursuite de l'activité culturelle, amélioration de l'accueil des sportifs, maintien des subventions aux associations et création d'un forum de la jeunesse.

- Développement économique, emploi et solidarité : implantations d'entreprises, reconversions économiques, aménagement des anciennes subsistances militaires, actions en faveur des seniors et des familles en difficultés grâce au subventionnement du CCAS qui sera augmenté.

### Garanties d'emprunts à la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les trois membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société concernée ne participent pas au vote de cette délibération).

La garantie communale sera octroyée à hauteur de 50 % afin de permettre à Quevilly Habitat de financer la construction de 98 logements dans le quartier Matisse et la réhabilitation de 218 logements de la résidence des Coteaux.

Le montant total de cette garantie portera sur 6 525 000 €.

### Direction Général des Services. Création d'emploi.

Adopté à l'unanimité.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 sera créé un poste statutaire d'attaché territorial afin de coordonner les problématiques liées au développement durable dans le cadre du plan d'action Agenda 21.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 423.

### Remboursement d'une somme à la Société d'Assurances SMACL. Dossier de Mme LECAT.

Adopté à l'unanimité.

Il s'agit de rembourser à la SMACL une somme totale de 55 478,42 € ayant été prise en charge par cet assureur au titre de la garantie « accidents de trajet », la Commission de Réforme ayant requalifié l'évènement en maladie ordinaire relevant de l'indemnisation des services sociaux.

### **DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY.**

#### **DELIBERATIONS**

##### **Cession des certificats d'économie d'énergie à EDF.**

Adopté à l'unanimité.

Seront signés avec EDF :

- Un accord sur la mise en œuvre d'un projet de maîtrise de la demande d'énergie.
- Une convention de répartition des certificats d'économie d'énergie entre la Ville et EDF.

La contribution d'EDF sera de 10 330 € sur les travaux réalisés du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 15 octobre 2010.

##### **Création d'un réseau de chaleur.**

Adopté à l'unanimité.

Ce réseau partant de l'Unité de Valorisation Energétique serait d'une longueur totale de 10 km, dont 7 km sur le territoire communal ; il alimenterait les chaufferies appartenant à la Ville et à la Société Quevilly Habitat ainsi que la chaufferie centrale de Petit Quevilly, il serait pré-isolé et enterré. L'eau chaude aurait une température inférieure à 109°C et une pression de 2 bars maximum.

Les chaufferies existantes seraient maintenues et assureraient le secours et l'appoint lors des grands froids.

Les prévisions de réalisation vont de septembre 2011 à septembre 2012.

Une autorisation de principe est donnée sur le passage de ce réseau sur le territoire communal sous réserves de la faisabilité technique et juridique, d'une étude économique favorable, et à condition que le positionnement des canalisations ne gêne pas le développement de la Ville.

M. le Maire met l'accent sur l'importance que revêt un tel projet.

### **DOSSIER PRESENTE PAR M. LE MAIRE, en remplacement de Mme BOULARD, excusée.**

#### **DELIBERATION**

##### **Salon des Artistes Peintres 2010. Fixation du montant du prix de la Ville.**

Adopté à l'unanimité.

L'artiste qui se verra décerner le prix de la Ville recevra la somme de 1 100 €

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, la séance est levée à 18 heures 25.